

Procédure divorce/séparation

Par peter59, le 05/10/2012 à 01:29

Bonjour,

Peut on faire une demande de séparation et vivre sous le même toit temporairement pour raisons financières ? Même une fois la décision officialisée ? Quelles peuvent être les conséquences et obligations ? Le délai peut varier de combien entre le lancement du dossier et le jugement pour une séparation ?

Et pour un divorce?

Si un dossier de divorce est monté (mais non lancé) peut on quand même lancer une demande de séparation ? Et si le divorce est lancé ?

Si une demande de séparation est lancée mais non jugée peut on lancer un divorce ? ou faut il attendre le jugement de séparation ?

Si un des conjoints a des soucis de santé, l'avocat adverse peut il faire empêcher un divorce ?

Toujours dans ce cas de séparation. une fois le dossier lancé si c'est moi qui quitte la maison. dois je continuer à rembourser le prêt immobilier ou dois je attendre le jugement de séparation ?

On m'a dit qu'en cas de procédure de divorce pour faute lancée on ne peut pas faire de procédure de séparation. est ce vrai ? Merci de votre aide

. . .